



Arreau

PORTE DES VALLÉES D'AURE ET DU LOURON  
HAUTES-PYRÉNÉES

## ARRÊTÉ DE CIRCULATION

### Le Maire de la Commune d'ARREAU

**VU** la loi 82-213 du 02.03.1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** le Code de la Route et particulièrement ses articles R44 (limite d'agglomération seulement) et R225,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2213-2,

**VU** l'article R26 paragraphe 15 du Code Pénal,

**VU** la demande de l'association Pétanque Aure-Louron pour le dimanche 27 Mars 2022 de 8h à 20h

### ARRETONS

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Qu'il y a lieu d'interdire le stationnement sur la Place de l'Arbizon le 27 Mars 2022 pour l'occupation de l'association Pétanque Aure-Louron de 8h à 20h.

La signalisation sera mise en place par l'association au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

#### **Article 2 :**

Une information de la population sera faite par affichage en Mairie.

#### **Article 3 :**

La Gendarmerie, les magistrats municipaux seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARREAU, le 23 mars 2022

Le Maire,

Philippe CARRERE

